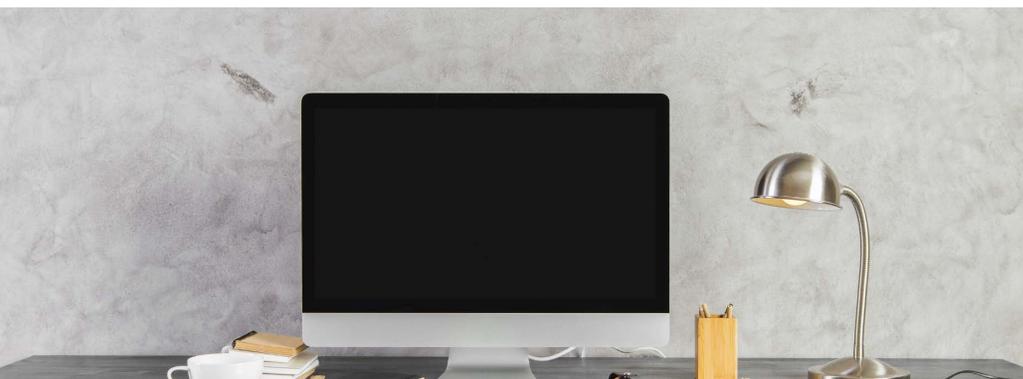


COVID-19 : LES INTERVENTIONS S'AJUSTENT

Confinement :

Nos psychologues interviennent par visioconférences et appels téléphoniques

Nos dispositifs de permanences mensuelles et d'interventions sur site sont maintenus en place pour accompagner vos salariés dans la prévention des risques psychosociaux et dans la prise en charge des risques liés aux réorganisations. Dans le contexte de crise sanitaire covid-19, vos équipes ont d'autant plus besoin de soutien. Nous vous accompagnons de façon personnalisée, par visioconférence ou prise en charge téléphonique, pour mener à bien les permanences déjà commencées, mais aussi les nouvelles demandes. Un accompagnement ciblé pour vous soutenir durant cette période particulière.



ÉTAPES EN AMONT DU DISPOSITIF

Stéphanie JAGOREL (02 97 84 32 51 - sj@pros-consulte.com) vous conseillera et vous guidera dans la mise en place des interventions (modalités, organisation pratique, communication aux salariés ...).

Un psychologue spécialiste des interventions assurera les permanences par téléphone ou visioconférence.

Avant sa première intervention, notre psychologue sera mis en relation avec l'encadrement sur site, afin d'établir un premier contact. Le contexte lui sera exposé.

Si vous aviez déjà mis en place des permanences sur site et interventions régulières, ce dispositif peut s'adapter à votre situation afin de continuer la prise en charge débutée pour vos équipes à distance.

UN INTERLOCUTEUR DÉDIÉ:

Nous fixons des RDV qui vous permettent d'être pris en charge par téléphone ou visio par votre psychologue dédié. Il connaît votre contexte, votre structure, et peut aussi accompagner managers et DRH dans la gestion de la situation.

PRINCIPE

Lors de ces interventions (par téléphone ou visioconférence) le psychologue dédié à votre structure, sera amené à :

- Échanger avec des salariés en souffrance.
- Assurer la pérennité de l'accompagnement pré-établi avant la crise
- Organiser des groupes de discussion / d'échanges sur des thèmes spécifiques, avec l'aide d'outils numériques.
- Participer aux procédures internes nécessitant une assistance psychologique, accompagner les managers et DRH lors de ces grandes réorganisations (télétravail, arrêts maladies, etc.)

REPORTING

Un compte-rendu quantitatif est communiqué suite aux interventions (date, nombre d'entretiens réalisés ...).

Il peut faire état des salariés identifiés comme étant dans un état de souffrance psychologique alarmant, auxquels il faudra prêter une attention particulière.